

FONDATION
POUR UNE
TERRE
HUMAINE

RAPPORT ET COMPTES ANNUELS

Octobre 2019 – Septembre 2020

CONTENU

Editorial

Coup d'œil sur l'année écoulée

Aspects financiers

Projets financés

- Agriculture urbaine
 - Conservatoires d'espaces naturels
 - Protection de la biodiversité animale et végétale
 - Protection des espaces naturels
 - Relation Homme-Vivant
-

Organisation de la Fondation

EDITORIAL

Au cours de cette année un peu spéciale, du fait de l'épidémie de COVID-19, nous avons cependant poursuivi nos activités de subventionnement de projets, car hélas l'épidémie n'a pas stoppé les atteintes à l'environnement.

Le développement accéléré et sans précautions sanitaires des réseaux de téléphonie mobile, notamment ceux de la 5G, et des produits manipulés génétiquement, n'ont pas cessé. L'industrie nucléaire ne s'est pas arrêtée pour autant, et les multiples projets urbanistiques ou touristiques dans des sites protégés se sont poursuivis. Quant au bien-être animal, on a surtout vu cette année le massacre au Danemark de 17 millions de visons d'élevage soupçonnés de transmettre le virus à l'homme...

On peut même dire que l'obsession générale pour le COVID-19 a plutôt occulté les atteintes à l'environnement, qui se poursuivent maintenant plus discrètement. Quant à la crise climatique, bien plus grave que l'épidémie en cours, elle est passée au second plan dans les medias, et bien peu a été fait pour l'enrayer, comme pour préparer les transitions nécessaires.

Une lueur d'espoir, cependant, dans cette grisaille générale, le projet « fou » du célèbre botaniste Francis Hallé, que nous avons soutenu, de recréer une forêt primaire de grande taille en Europe de l'Ouest. C'est un projet « fou » parce qu'il ne peut se concevoir et se réaliser que sur plusieurs centaines d'années, et nous rappelle fort opportunément en ces temps de « court-termisme », que le temps de la Nature n'est pas le temps de l'Homme...

J.L. Gueydon de Dives
Président

COUP D'OEIL SUR L'ANNEE ECOULEE

Aspects financiers

Au cours de l'année écoulée nous avons **payé** 46,610 CHF de subventions (contre 74,609 CHF l'exercice précédent), et nous avons **engagé** 49,652 CHF (contre 67,890 CHF l'an passé).

Nous constatons donc la poursuite de la décroissance de nos activités de subventionnement de nouveaux projets, entamée depuis plusieurs années, avec seulement six nouveaux projets.

Notre ratio de frais administratifs (frais de banque + frais de bureau + frais administratifs) a sensiblement augmenté à périmètre égal, passant de 8 % l'an dernier à 13 % cette année, ceci n'étant pas dû à une augmentation des frais, mais à une diminution des paiements auxquels se rapportent ces frais.

Notre don le plus petit a été de 2,159 CHF, et notre don le plus important de 12,953 CHF.

Projets subventionnés au cours de l'exercice 2019-2020

AGRCULTURE URBAINE

ARBRES, ABELLES i ARRELS (A3A) (Espagne)

Cette association a pour buts de promouvoir la plantation de fruitiers dans des petites communes villageoises de Catalogne. Nous l'avons aidée à prendre en charge 50 % du financement de ces plantations (arbres, plantations et systèmes d'irrigation) les autres 50 % étant à la charge des municipalités.

CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

ASSOCIATION FRANCIS HALLE POUR LA FORET PRIMAIRE (France)

Cette association créée à l'initiative du botaniste Francis Hallé a pour ambition de reconstituer une grande forêt primaire en Europe de l'Ouest, sur un espace de très grandes dimensions (70,000 ha) situé à cheval sur plusieurs pays.

Nous l'avons aidée à se structurer en phase de démarrage (informatique, documentation, matériels de promotion...)
site internet : <https://www.foretprimaire-francishalle.org>

PROTECTION DE LA BIODIVERSITE ANIMALE ET VEGETALE

OGM DANGERS (France)

Nous avons déjà aidée cette association qui diffuse de l'information sur les risques liés aux OGM, et plus généralement aux manipulations génétiques de tous types. Nous avons subventionné un projet de recherche sur les méthodes de détection des plantes obtenues par mutagenèse.
site internet : <http://www.ogmdangers.org/>

PELITI (Grèce)

Nous avons aidée à plusieurs reprises cette association très active en Grèce, et dans les pays voisins, dans la collecte, la conservation et la diffusion de variétés anciennes de légumes et céréales.

Nous avons soutenu cette fois-ci son projet de création d'une banque de semences à Mesochori dans la province de Drama (panneaux solaires photovoltaïques et petite éolienne)
site internet : <https://peliti.gr/>

PROTECTION DES ESPACES NATURELS

SITES ET MONUMENTS - SPPEF (France)

Nous avons contribué à l'action de cette association pour préserver le site du Parc National de Port Cros, près de Hyères en Méditerranée, contre les risques de destruction des posidonies liés aux mouillages en mer des grands yachts
site internet : <https://www.sppef.fr/2020/06/05/refusons-le-projet-de-port-flottant-dans-le-parc-national-de-port-cros-var/>

RELATIONS HOMME-VIVANT

LES TERRES DE L'AWEN (France)

Nous avons accordé une aide ponctuelle à cette association, pour l'achat de foin destiné à l'alimentation des animaux présents sur le site de cette ferme pédagogique.

Site internet : <http://www.lesterresdelawen.com/>

ORGANISATION DE LA FONDATION

Conseil de Fondation

- Corvisy-Millierat Céline
- Gueydon de Dives Jean-Louis
- Hoffer Françoise
- Schalck Dominique

Révision

FIDUCOM – 15 route de Fribourg, 1723 Marly 2, Suisse

Modalités d'examen des dossiers

Les décisions de financement sont prises par le Conseil de Fondation. Celui-ci se réunit trois fois par an, généralement en mars, en juin et en novembre.

Les dossiers de financement doivent parvenir au siège de la Fondation au moins un mois avant la date de réunion du Conseil.

La procédure habituelle est la suivante :

- Envoi d'une lettre de motivation courte à la Fondation, décrivant les grandes lignes du projet. La Fondation répond dans un court délai afin d'indiquer si le projet est éligible.
- Dans le cas où le projet est éligible, envoi d'un dossier complet pour examen. Ce dossier doit indiquer notamment les buts du projet, les moyens mis en œuvre, la nature juridique de l'organisation qui le présente, l'expérience des porteurs du projet et le montage financier envisagé.
- En cas de réponse positive du conseil, une convention est signée entre l'organisme aidé et la fondation reprenant le but, les étapes du projet, les moyens mis en œuvre et les procédures de suivi et de contrôle.

Buts de la fondation (extraits des statuts)

La Fondation a pour but de :

- Défendre l'environnement naturel et la biodiversité,
- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion, particulièrement en ce qui concerne la sécurité et la salubrité alimentaires, ainsi que l'accès à des soins de qualité.

La Fondation s'intéresse en priorité aux initiatives réellement innovantes contribuant à changer effectivement les modes de vie et les manières de faire, et apportant en même temps une amélioration concrète de la situation des personnes concernées.